Université Numérique Juridique Francophone

Grands problèmes contemporains

Leçon 5 : La recomposition des inégalités sociales

Isabelle SOMMIER

Table des matières

Section 1. Le développement des inégalités de revenus et de patrimoine.....p. 2
§1. Mesurer les inégalités à l'échelle mondiale.....p. 2
A - Le rapport inter-décile.....p. 2
B - Le coefficient de Gini.....p. 4
§2. Les inégalités de revenus.....p. 5
A - L'augmentation des inégalités salariales.....p. 5
B - La croissance des dépenses contraintes.....p. 7
§3. Les inégalités de patrimoine.....p. 8
Section 2. Les autres inégalités.....p. 11
§1. Inégalités hommes - femmes.....p. 11
§2. Inégalités devant la santé.....p. 13
§3 : Inégalités face aux loisirs.....p. 14

UNJF - Tous droits réservés

Avec la remise en question de la thèse d'Henri Mendras sur la moyennisation des sociétés contemporaines (voir leçon 3) et le succès des derniers ouvrages de Thomas Piketty (Le *Capital au XXIème siècle, 2013 et Capital et idéologie, 2019)*, la question des inégalités est revenue au cœur des débats scientifiques et politiques. La croissance des inégalités de revenus est éclatante depuis vingt ans et comme le dit Pierre Rosanvallon, elle se vérifie partout sur la planète (*in La société des égaux*, Seuil, 2011). Les inégalités de patrimoine sont pourtant plus grandes encore. Mais elles ne doivent pas occulter d'autres formes d'inégalités qui se maintiennent malgré des progrès : les inégalités entre les sexes, et les inégalités sociales face à la santé et aux loisirs.

Section 1. Le développement des inégalités de revenus et de patrimoine

§1. Mesurer les inégalités à l'échelle mondiale

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS).

Le **niveau de vie** correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.
Le niveau de vie médian est le revenu qui partage la population en deux parties égales ; 50 % gagnant moins que ce revenu et 50 % plus. Il correspond au niveau de vie du cinquième décile. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1er décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9ème décile (D9), la médiane D5 partage la population en deux parts égales.

Attention ! Il ne faut pas confondre médiane et moyenne. La médiane est la valeur qui sépare un effectif en 2 ; 50 % de l'effectif sont en dessous de cette valeur et 50 % sont au-dessus. La moyenne est le résultat d'un calcul : la moyenne arithmétique est la somme des valeurs divisées par l'effectif.

A - Le rapport inter-décile

Le rapport inter-décile est fréquemment utilisé comme indicateur des inégalités : D10/D1 = Revenu moyen du décile le plus riche/revenu moyen du décile le plus pauvre.

> ***Exemple***
> En France, en 2019, le niveau de vie médian est de 22 040 euros. 10 % vivent avec moins de 11 660 euros par an. À l'inverse, 10 % des Français ont un niveau de vie supérieur à 39 930 euros.

On constate dans notre pays de fortes disparités régionales et sociales. Le niveau de vie médian, comme le rapport inter-décile, varient selon les départements, respectivement de 16 603 € à 24 521 € et de 2,8 à 6,0 (source INSEE pour revenus disponibles en 2010). L'ampleur de la dispersion tient soit à la faiblesse des revenus des plus modestes, comme dans le Nord Pas-de-Calais, soit au niveau élevé des plus aisés comme

UNJF - Tous droits réservés

dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines, soit aux deux comme à Paris où le rapport inter décile est le plus élevé.

En 2019, le niveau de vie annuel médian des salariés est ainsi de 24 410 euros, mais celui des demandeurs d'emploi de seulement 15 310 euros. Les retraités ont vu leur niveau de vie médian augmenter pour se porter à 22 380 euros. S'il a globalement augmenté entre 2008 et 2018, ce n'est pas le cas des plus modestes (D1) comme le montre le document suivant.

Source : INSEE (Inégalités de niveau de vie et pauvreté entre 2008 et 2018 ? Revenus et patrimoine des ménages | INSEE).

A l'échelle comparée, on constate partout une augmentation des écarts D9/D1 depuis les années 1980 sauf au Japon et en France, laquelle se situe à un niveau intermédiaire entre les pays de l'Europe centrale et du nord d'un côté, les pays du sud de l'autre. On a donc une opposition entre les pays anglo-saxons, libéraux, les plus inégalitaires, et les pays scandinaves socio-démocrates, comme on peut le voir dans le tableau suivant.

En savoir plus : Évolution de l'écart interdécile D9/D1 (1980-2010) dans plusieurs pays développés

Graphique - Évolution de l'écart interdécile D9/D1 (1980-2010) dans plusieurs pays développés

Pour la France, selon le coefficient de Gini, le niveau des inégalités de niveau de vie est resté stable entre 1996 et le milieu des années 2000 mais à partir de 2005 et jusqu'en 2011, les inégalités n'ont fait qu'augmenter

UNJF - Tous droits réservés

pour retrouver leur niveau de 1980. D'après l'indicateur interdécile D9/D1, la hausse serait plus récente et débuterait entre 2009 et 2010.

Nicolas Frémeaux et Thomas Piketty, *Growing Inequalities and their Impacts in France* , Country Report for France, january 2013.

B - Le coefficient de Gini

L'indice (ou coefficient) de Gini est un autre indicateur synthétique d'inégalités de revenus qui permet lui aussi de comparer dans le temps et/ou entre pays. Il varie entre 0 et 1 (ou 100). Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite. Plus il est proche de 1 (ou de 100 selon les sources), plus l'inégalité mesurée est importante. Entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé. Sa représentation graphique est la courbe de Lorenz qui va mesurer le degré de concentration des niveaux de vie ou du patrimoine (ensemble des avoirs). Plus les courbes de Lorenz sont éloignées de la bissectrice, plus l'inégalité est grande.

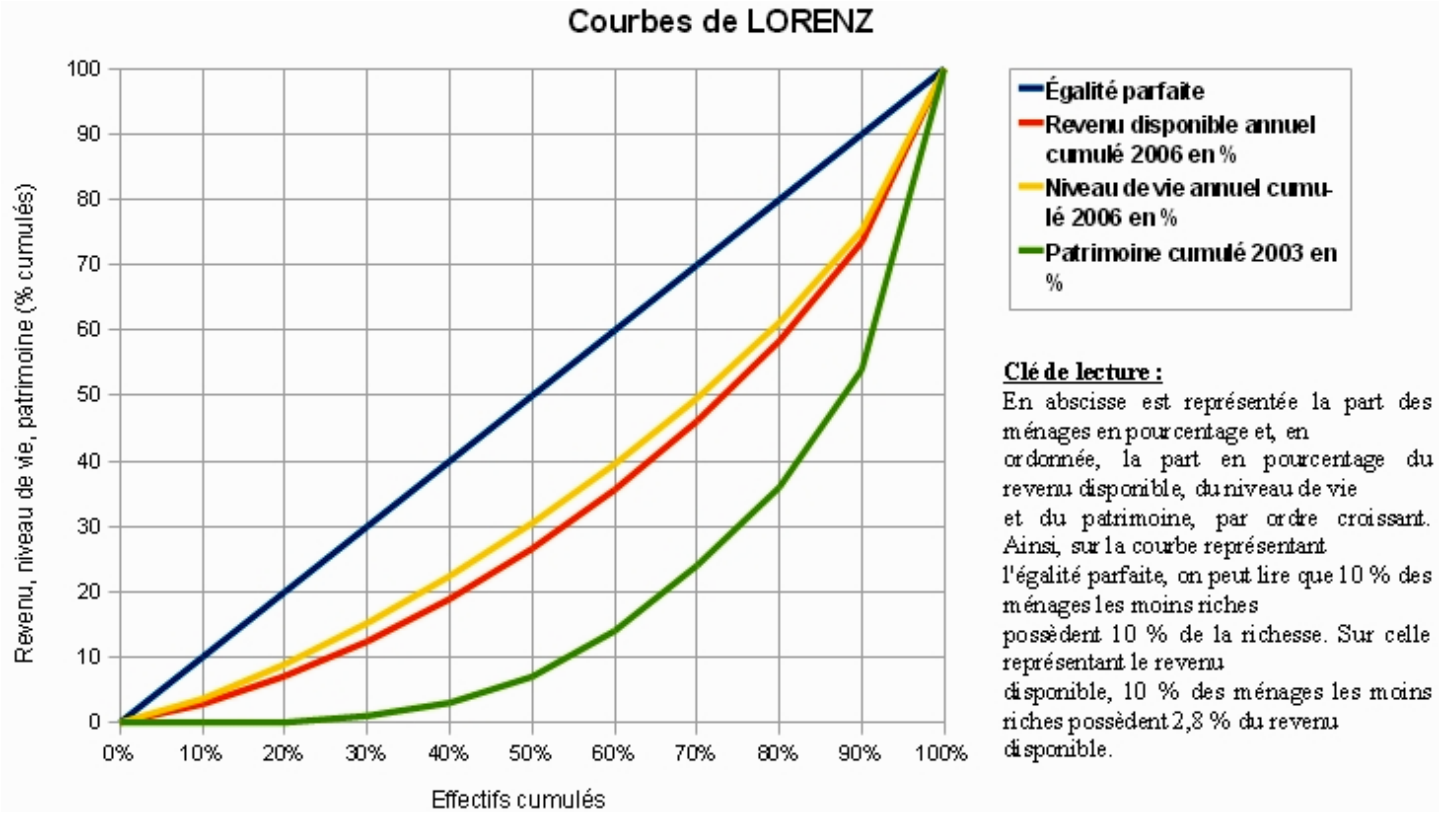

Courdes de Lorenz

> ***Exemple***
> En France, le coefficient de Gini s'établit en 2019 à 0,29.

Pour la France, selon le coefficient de Gini, le niveau des inégalités de niveau de vie est resté stable entre 1996 et le milieu des années 2000 mais à partir de 2005 et jusqu'en 2011, les inégalités n'ont fait qu'augmenter pour retrouver leur niveau de 1980. D'après l'indicateur interdécile D9/D1, la hausse serait plus récente et débuterait entre 2009 et 2010.

En savoir plus : Inégalités des revenus : Différentes mesures générales, niveau et rang de faible à forte inégalité, fin des années 2000 dans plusieurs pays de l'OCDE

UNJF - Tous droits réservés

Cette augmentation des inégalités de revenus peut recevoir plusieurs explications qui alimentent la réflexion des économistes et parfois des politiques depuis le retentissement qu'a connu l'ouvrage de Thomas Piketty, *Le capital au XXIème siècle*, pari aux éditions du Seuil en 2013 (voir leçon 3) :

- La propagation des bas salaires consécutive aux métamorphoses du travail au 3ème âge du capitalisme (voir leçon 4) ;
- L'envolée des hauts et a fortiori des très hauts salaires, puisque l'on constate que ce sont les revenus des 1 % les plus riches qui ont le plus progressé en vingt ans, particulièrement dans les pays anglo-saxons (voir tableau ci-dessous « en savoir plus ») ;
- Une évolution de la répartition des revenus défavorable aux salariés : entre 1988 et 1994, l'accroissement des revenus du patrimoine est de 3,9 % par an, tandis que les revenus d'activité des ménages décroissent de 0,5 % ;
- Le déclin de la syndicalisation et un rapport de forces défavorable désormais aux salariés (voir leçon 9).

En savoir plus : Part des 1 % supérieurs des revenus dans le revenu total avant taxes et hors plus-values, 1981–2012 (ou dernière année connue). Source OCDE

§2. Les inégalités de revenus

En 2018, les 10 % des salariés les moins bien rémunérés touchent au mieux 1 280 euros par mois, les 10 % les mieux payés au moins 3 780 euros, soit trois fois plus. On entre dans le club du 1 % des plus hauts salaires à partir de 9 200 euros.
L'Observatoire des inégalités a publié en juin 2022 la seconde édition du *Rapport sur les riches en France*, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin (édition de l'Observatoire des inégalités). Il fixe le seuil de richesse au double du niveau de vie médian, soit 3 673 euros par mois après impôt pour une personne seule en 2019 (5 511 euros pour un couple et 7 700 euros pour une famille avec deux enfants). Selon les estimations de l'OFCE, environ 4,5 millions de personnes touchent davantage que ce seuil. 7,1 % de la population peut ainsi être considérée comme « riche » selon l'Observatoire.

A - L'augmentation des inégalités salariales

Elle est générale, surtout en GB et aux USA. Ainsi, aux États-Unis, le salaire minimum des 10 % des salariés les plus riches est 5,1 fois supérieur au salaire maximum des 10 % les plus pauvres en 2009 alors que cet écart n'était que de 3,4 en 1973. Aussi ce pays a-t-il retrouvé un niveau d'inégalité supérieur à celui du début du XXème siècle pour les 10 % les plus riches qui s'accaparent 50 % du revenu total. Selon l'OCDE, en mai 2014, la part des revenus accaparés aux USA par le 1 % les plus riches a pratiquement doublé au cours des 30 dernières années (1981-2012) pour atteindre quasiment 20 % du revenu national ; de 6 % à 12 % en GB ; de 10 à 11 % en Allemagne, stable en France autour de 7. Les facteurs principaux sont le poids croissant de la finance et de ses rémunérations (pour Godechot, entre 1996 et 2007, la moitié de la progression des inégalités en faveur des très hauts revenus s'explique par le boom des rémunérations dans la finance) ; des politiques fiscales favorables aux plus riches.

Taux d'imposition, moyenne des pays de l'OCDE, en %

	1981	2013
Taxation des dividendes	75.2	42.6
Impôt sur le revenu	65.7	41.7
Impôt sur le revenu	47.5	25.5

Source : OCDE, mai 2014.

UNJF - Tous droits réservés

En France, elles ont reculé jusqu'en 2011, date à laquelle l'INSEE dresse le constat d'une remontée de ces inégalités. Toutefois d'après le Portait social de la France de 2010 :

- Un cadre du secteur privé et semi public à temps complet gagne en moyenne respectivement 2,7 et 2,8 fois plus qu'un ouvrier ou un employé en 2008.
- En 2011, les femmes ont perçu un revenu inférieur de 24 % à celui des hommes (voir section suivante).
- Le revenu salarial moyen des 25 % les mieux payés s'élève à 40 350 euros, soit dix fois plus que le revenu salarial moyen des 25 % de salariés les moins bien lotis en raison notamment de l'explosion du temps partiel de ces derniers en 2011 ;
- 7,8 millions de personnes sont pauvres soit 13 % de la population (voir leçon 4).

Les inégalités sont en grande partie amorties grâce à l'État, plus précisément grâce aux impôts et surtout aux prestations sociales. Les 20 % les plus pauvres touchent 2,1 fois plus de prestations sans condition de ressources (allocations familiales, allocation pour garde d'enfant...) que les 20 % les plus riches, mais ils reçoivent en moyenne 2 890 euros de prestations réservées à ceux dont les ressources sont insuffisantes (allocation logement, bourses scolaires, RSA, ...) contre 40 euros pour les 20 % les plus riches. Bref, grâce à la redistribution de l'État et de la Sécurité sociale, les 20 % les plus riches ne disposent plus que d'un revenu disponible 4,43 fois plus important que les 20 % les plus pauvres. Pour ceux-ci, la redistribution a augmenté de moitié les revenus, tandis que le revenu des 20 % les plus riches a diminué de 12,6 % (données 2018, INSEE).

Par ailleurs, comme le dit Louis Chauvel dans *Les classes moyennes à la dérive*, Le Seuil, 2006, il faut distinguer les inégalités statiques de revenu (l'écart de salaires entre le salarié des classes supérieures et le salarié des classes populaires), en déclin, des « inégalités dynamiques » (le temps qu'il faudrait au salarié des classes populaires pour voir son salaire rattraper celui du salarié des catégories supérieures), en hausse du fait du ralentissement de la croissance (3 à 4 % par an pendant les 30 Glorieuses, 0,5 % aujourd'hui). Ainsi, dans les années 1960, la différence de revenus était de 1 à 3 entre ouvrier et cadre ; l'ouvrier pouvait espérer « rattraper » les revenus du cadre en une quarantaine d'années (soit une génération) ; aujourd'hui il lui faudrait plus de 160 ans... Ce qui alimente le sentiment d'inégalités et de panne de l'ascenseur social.

4 – Evolution des inégalités de niveau de vie entre les ouvriers et les cadres supérieurs

	Nombre d'années qu'il faudrait aux ouvriers pour atteindre le niveau de vie des cadres supérieurs (1)	Rapport du salaire des cadres supérieurs / ouvriers	Croissance du pouvoir d'achat moyen annuel des ouvriers au cours des 5 dernières années (en %)
1955	29	3,9	4,8
1960	50	3,9	2,8
1965	40	4,0	3,5
1970	37	3,8	3,7
1975	36	3,4	3,5
1980	65	2,9	1,6
1985	372	2,7	0,3
1990	353	2,8	0,3
1995	316	2,6	0,3
1998	151	2,5	0,6
2007	166	2,7	0,6

Lecture : compte tenu du pouvoir d'achat moyen des ouvriers, il leur fallait 166 ans en 2007 pour atteindre le niveau de vie des cadres de cette année-là, contre 29 ans en 1955. (1) Compte tenu de l'évolution du pouvoir d'achat moyen des 5 dernières années

Source : Louis Chauvel et actualisation à partir des données de l'Insee pour 2007

UNJF - Tous droits réservés

B - La croissance des dépenses contraintes

Les dépenses contraintes sont celles auxquelles le ménage ne peut échapper et qui viennent évidemment grever son budget comme l'eau, le gaz, l'électricité, le logement, *etc*... Leur poids, croissant, pèse très différemment selon les CSP, du fait en particulier, du logement. La part des dépenses contraintes a fortement augmenté, passant de 12 à 29 % des revenus en moyenne depuis 1950. Entre 2005 et 2011, l'endettement des ménages pour l'immobilier a presque doublé, les encours de crédit sont passés de 442 milliards à 800 (un ménage sur deux détient un crédit immobilier et/ou à la consommation, 14 millions d'entre eux sont concernés). D'après le CREDOC, entre 1980 et 2007, la propriété du logement a globalement décliné ; elle est passée de 45 % à 33 % pour les bas revenus, elle est stationnaire à 46 % pour les classes moyennes, mais en augmentation de 51 à 70 % pour les hauts revenus. En 2011, 40 % des ménages endettés déclarent ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances au cours des douze derniers mois, contre 28 % pour les autres ménages.

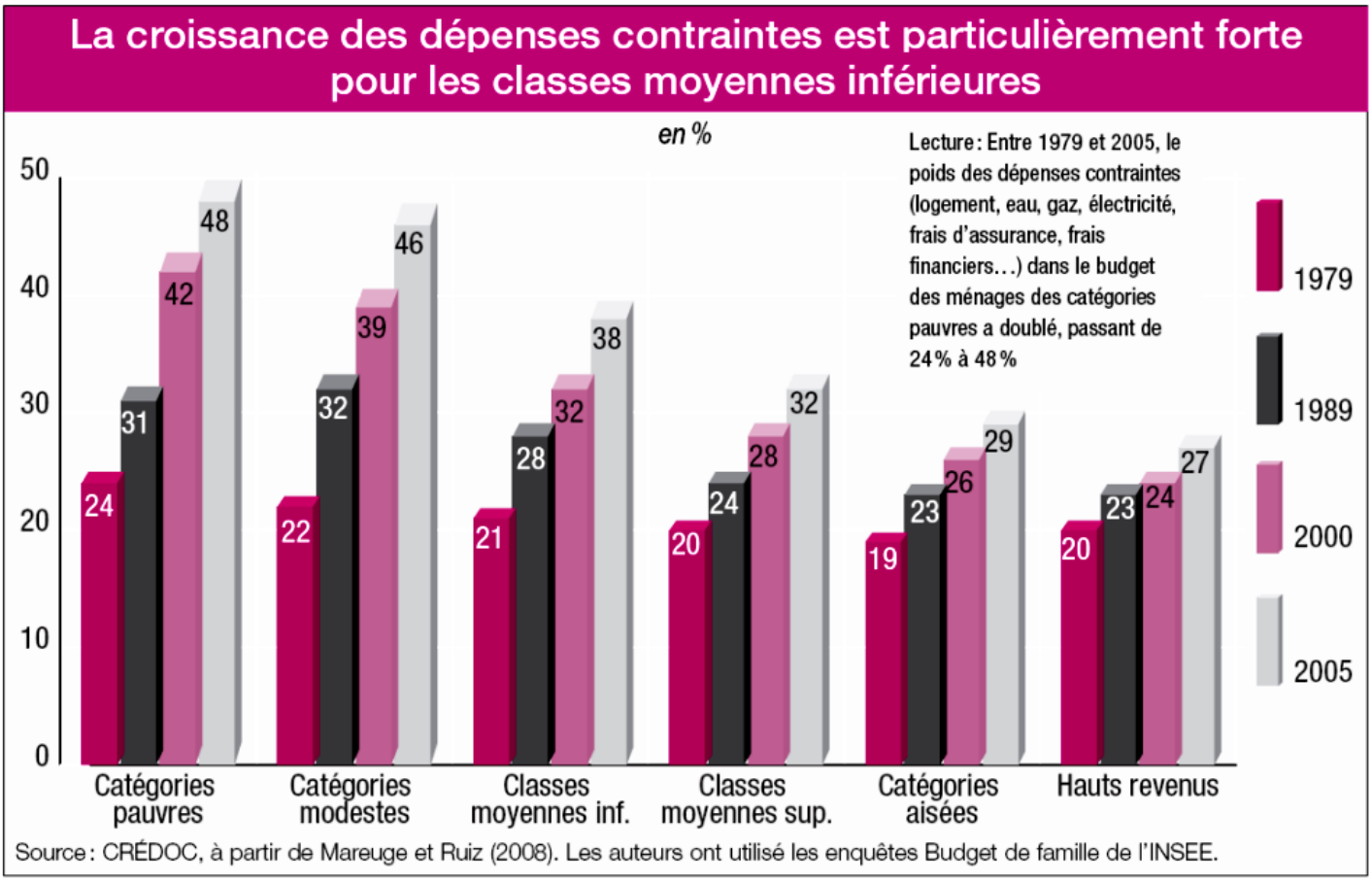

« *La croissance des inégalités de revenus a fait l'objet de multiples études statistiques. Toutes convergent pour souligner la part prise par l'accroissement spectaculaire des rémunérations les plus élevées dans la constitution du phénomène, qu'il s'agisse de celles des grands patrons de l'industrie, des maîtres de la finance, ou tout simplement des cadres dirigeants, comme encore des grands sportifs ou des vedettes du show-business. Aux États-Unis, les 10 % des revenus les plus élevés totalisaient ainsi 50 % des revenus totaux en 2010, alors que ce pourcentage n'était que de 35 % en 1982. Dans le cas français, le salaire moyen des 1 % les mieux rémunérés a augmenté d'environ 14 % entre 1998 et 2006, et celui des 0,01 %, tout au sommet de l'échelle, de près de 100 %, alors que la progression sur la même période n'a été que de 4 % pour la grande masse des salariés du bas. Le mouvement ultérieur a vu cet écart continuer à exploser, comme l'ont montré des travaux publiés par l'Insee (la moyenne des revenus disponibles des 0,01 % les plus aisés est devenue 75 fois supérieure à la moyenne des 90 % les moins favorisés en 2007). L'accroissement de ces écarts se vérifie partout sur la planète. Symétriquement, le nombre de personnes touchant les rémunérations les plus faibles,*

UNJF - Tous droits réservés

comme les salariés au Smic en France, s'est accru (un salarié sur cinq y est actuellement payé au voisinage du salaire minimum), tandis que sont également plus nombreux les ménages vivant sous le seuil de pauvreté sous l'effet, notamment, du chômage et de la précarisation des formes de travail. »

Source : Pierre Rosanvallon, *La société des égaux*, Seuil, 2011.

§3. Les inégalités de patrimoine

Le patrimoine détenu comprend les biens immobiliers, les actifs financiers ainsi que le patrimoine professionnel pour les actifs indépendants.

Début 2018, le patrimoine médian brut des ménages est de 163 100 euros, le patrimoine net (dettes déduites) médian s'élève en 2018 à 117 000 euros. Le patrimoine brut des ménages est principalement constitué de biens immobiliers (61 %) et d'actifs financiers (20 %). Attention : il s'agit du patrimoine toutes générations confondues, et l'on sait que la fortune augmente nettement avec l'âge. Entre 30 et 39 ans, le patrimoine net médian est de 51 400 euros, contre 194 300 pour les 60-69 ans.
Le patrimoine net moyen des ménages, c'est à dire déduction faite de leurs emprunts privés ou professionnels, s'élève à 239 900 euros. Mais ces chiffres ne disent pas grand-chose tant les écarts sont importants selon la catégorie de la population.

En 2018 toujours, les 10 % les plus fortunés possèdent près de la moitié (46 %) du patrimoine total des ménages ; ils disposent de 607 700 euros ou plus. Les 10 % les plus pauvres n'ont rien (enfin 0,1 % du patrimoine total très précisément), soit 3 800 euros ou moins. Selon l'Insee dans son rapport sur les revenus et le patrimoine des ménages, le niveau de vie des 20 % de ménages les plus aisés était, en 2018, 4,45 fois supérieur à celui des 20 % les moins aisés, contre 4,35 fois en 2008. Si l'on considère que le seuil de richesse en termes de patrimoine correspond au triple du patrimoine médian (c'est-à-dire plus de 490 000 euros), on comptabilise 4,5 millions de ménages fortunés soit 16 % des ménages français dépassent ce seuil de fortune et 4 % des ménages sont millionnaires.

UNJF - Tous droits réservés

Répartition du patrimoine de l'ensemble des ménages selon le niveau de fortune

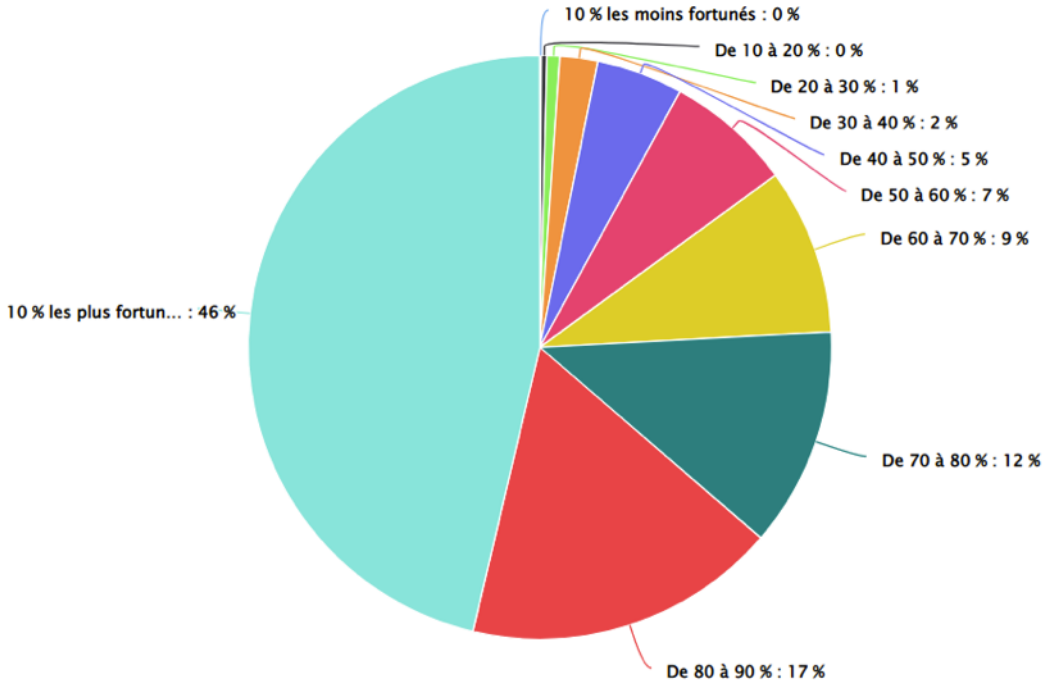

Patrimoine brut. Lecture : les 10 % les plus fortunés des ménages disposent de 46 % du patrimoine brut total. L'endettement n'est pas pris en compte.
Source : Insee – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

Trois conclusions principales :

- Les inégalités de patrimoine entre milieux sociaux sont plus importantes que celles liées aux revenus : en France en 2010, le patrimoine moyen des 10 % les plus riches (1,2 million d'€) était 920 fois supérieur au patrimoine moyen des 10 % les plus pauvres (1 350 €) alors que l'inégalité entre le niveau de vie moyen des 10 % les plus riches et celui des 10 % les plus pauvres n'était que de 1 à 9 pour la même année.
- Les écarts de patrimoine sont considérables selon les CSP : le montant du patrimoine médian des CSP souligne la séparation entre salariés et non-salariés, et au sein des non-salariés, la position prédominante des chefs d'entreprise et des professions libérales.

UNJF - Tous droits réservés

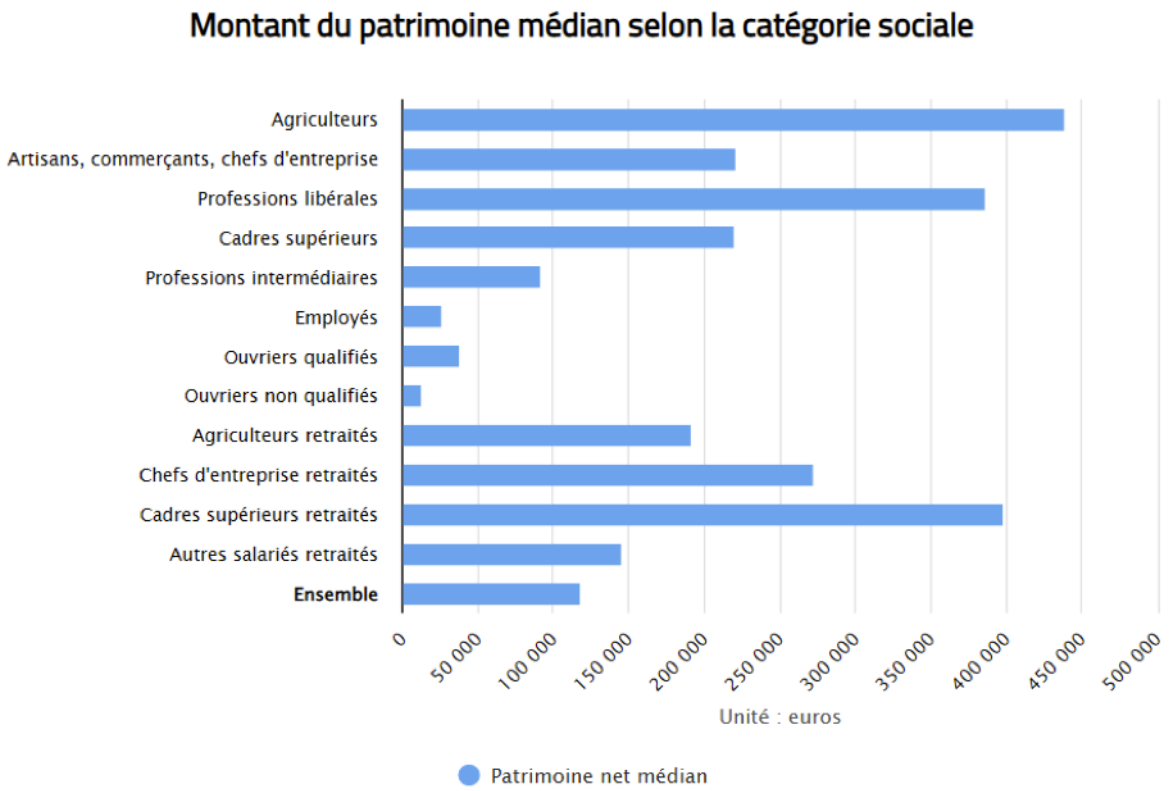

Patrimoine net (dettes déduites). Montant par ménage.
Lecture : la moitié des professions libérales disposent d'un patrimoine supérieur à 385 100 euros.
Source : Insee – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

- Ces écarts sont en très nette augmentation depuis ces dernières années : entre 1998 et 2015, la part du patrimoine des 10 % les plus riches a augmenté de 113 % tandis que celle des 10 % les plus pauvres a reculé de 31 %.

Cet accroissement des inégalités de patrimoine s'explique par le fait que les revenus tirés du patrimoine ont progressé beaucoup plus vite que les revenus du travail, mais aussi par la logique de « capitalisme actionnarial » du « 3ème âge du capitalisme » (voir leçon 4).

Les liens entre inégalités de revenu et inégalités de patrimoine sont nombreux :

- Plus les revenus sont élevés, plus on a la possibilité d'épargner, donc de se constituer ou d'augmenter son patrimoine. Cela est d'autant plus vrai que les hauts revenus accèdent plus facilement au crédit, car leur capacité de remboursement est importante.

> ***Exemple***
> Ils peuvent donc faire un emprunt immobilier pour financer l'acquisition d'un logement par exemple.

- Le patrimoine est source de revenus, et comme on l'a dit, ces revenus augmentent plus vite que les revenus du travail.

Les inégalités économiques sont donc cumulatives d'autant plus que le patrimoine se transmet par héritage.

> ***Remarque***
> On constate en conséquence un retour du poids de l'héritage dans la reproduction du patrimoine qui avait été interrompu des années 1920-1930 aux années 1970, date à laquelle le poids de l'héritage est descendu à 35 % du patrimoine (contre 80 % au début du XXème siècle). Aujourd'hui, l'héritage pèse presque aussi lourd que dans les années 1920. Il s'établit aujourd'hui à environ 60 %. Désormais, les plus privilégiés – les 0,1 % qui touchent le plus d'héritage dans leur vie – ramassent en moyenne 13 millions d'euros soit 180 fois plus que la médiane des Français. Cf. Repenser l'héritage, note de décembre 2021 du Conseil d'analyse économique.

UNJF - Tous droits réservés

Section 2. Les autres inégalités

§1. Inégalités hommes - femmes

On a déjà noté l'élévation très marquée du taux d'activité féminin, passé de 47 à 85 % pour les femmes âgées de 30 à 59 ans entre 1969 et 2011. Elles représentent en 2018 48,3 % des actifs. D'indéniables progrès ont été faits pour la condition féminine depuis les années 1968 notamment sur le plan des mœurs permettant de dissocier sexualité et procréation :

- 1965 : Les femmes n'ont plus besoin de demander l'autorisation de leur mari pour travailler et peuvent jouir librement de leurs revenus.
- 1967 : Accès à la contraception avec la loi Lucien Neuwirth, du nom du député gaulliste qui la proposa ; il faut attendre décembre 1974 pour que la contraception soit véritablement libéralisée et remboursée par la Sécurité Sociale.
- 1970 : égalité en matière d'autorité parentale.
- 1975 : loi Simone Veil dépénalisant l'avortement et droit de divorcer par consentement mutuel.
- 1994 : loi sur la violence conjugale.

Toutefois, on constate le maintien d'inégalités considérables tant dans la sphère domestique que professionnelle. On peut faire trois constats :

- Les inégalités de répartition des tâches ménagères demeurent : en treize ans, entre 1986 et 1999, la part du travail domestique effectuée par les hommes est passée de 32 à 35 %. Les femmes, elles, s'occupent des tâches ménagères à 57 %. D'après la dernière enquête emploi du temps de l'Insee, les femmes consacrent en moyenne 3h27 par jour aux tâches ménagères, contre 2h06 pour les hommes. Il y a eu peu d'évolution : Les hommes ont vu leur temps de travail domestique augmenter de 1 mn en 31 ans et celui des femmes diminuer de 22 mn. Dans 49 % des cas, ce sont elles qui gardent un enfant malade, les hommes ne le faisant que dans 11 % des cas. L'arrivée d'un enfant renforce les inégalités de répartition des tâches ménagères. Quand un premier bébé arrive, 65 % des conjoints travaillent tous les deux. À l'arrivée du deuxième enfant, 59 % des deux parents travaillent. Au troisième, seuls 43 % des couples sont biactifs.
- Les écarts de salaires restent de l'ordre de 22 % en moyenne en 2019, 24 % en 2014 (c'est en progrès : les femmes gagnaient en moyenne un tiers de moins que les hommes en 1951). Mais par voie de conséquence selon la Commission européenne, elles doivent encore en moyenne accomplir 79 jours supplémentaires de travail pour gagner autant que les hommes. Cet écart s'explique par "la part écrasante de femmes dans le travail à temps partiel (80 % des emplois)", les interruptions de carrière et une part inexpliquée (d'environ 9 %) dans laquelle se trouvent les discriminations à poste égal, rappelle le ministère des Droits des femmes.

UNJF - Tous droits réservés

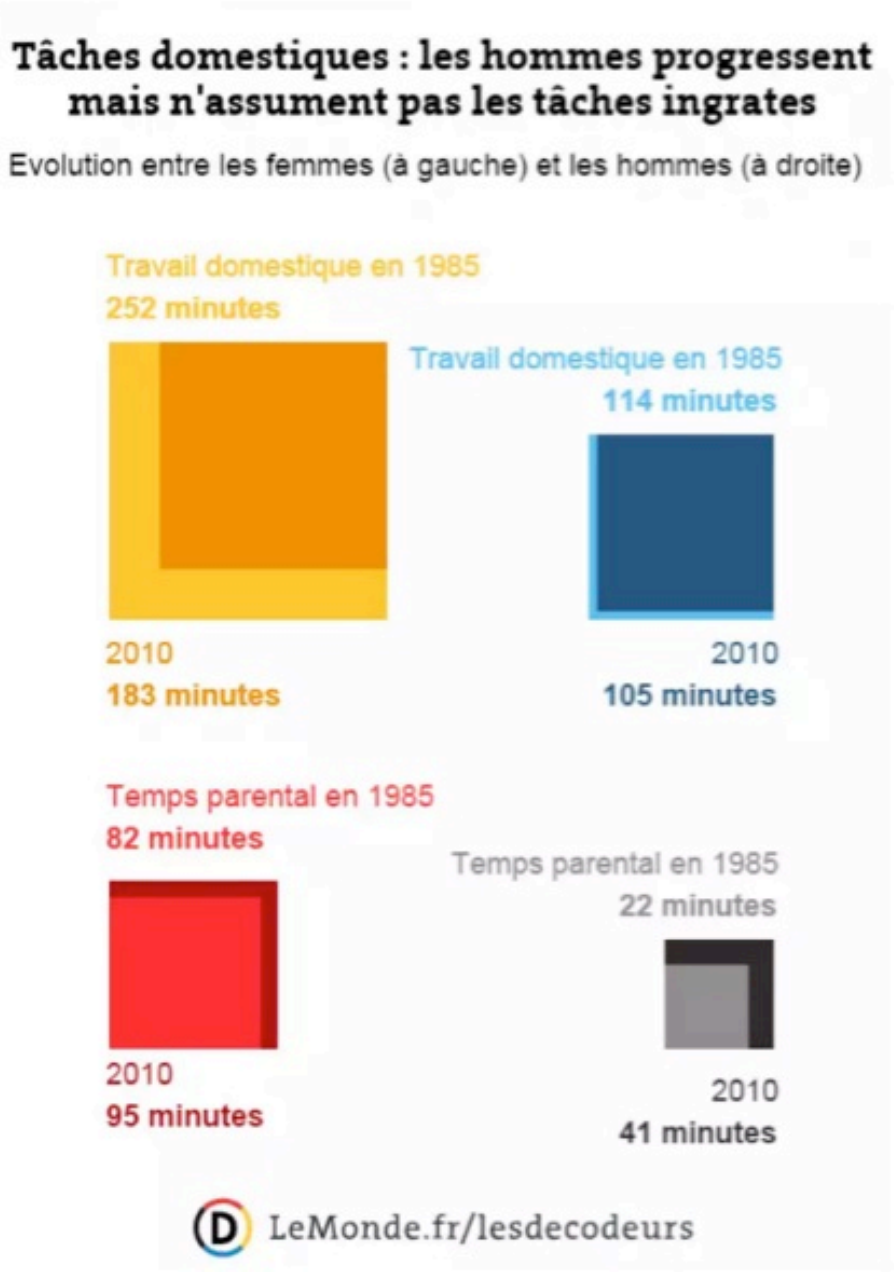

Source : Le Monde.

Niveau du salaire mensuel net moyen en France en 2013, selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP) et par sexe

UNJF - Tous droits réservés

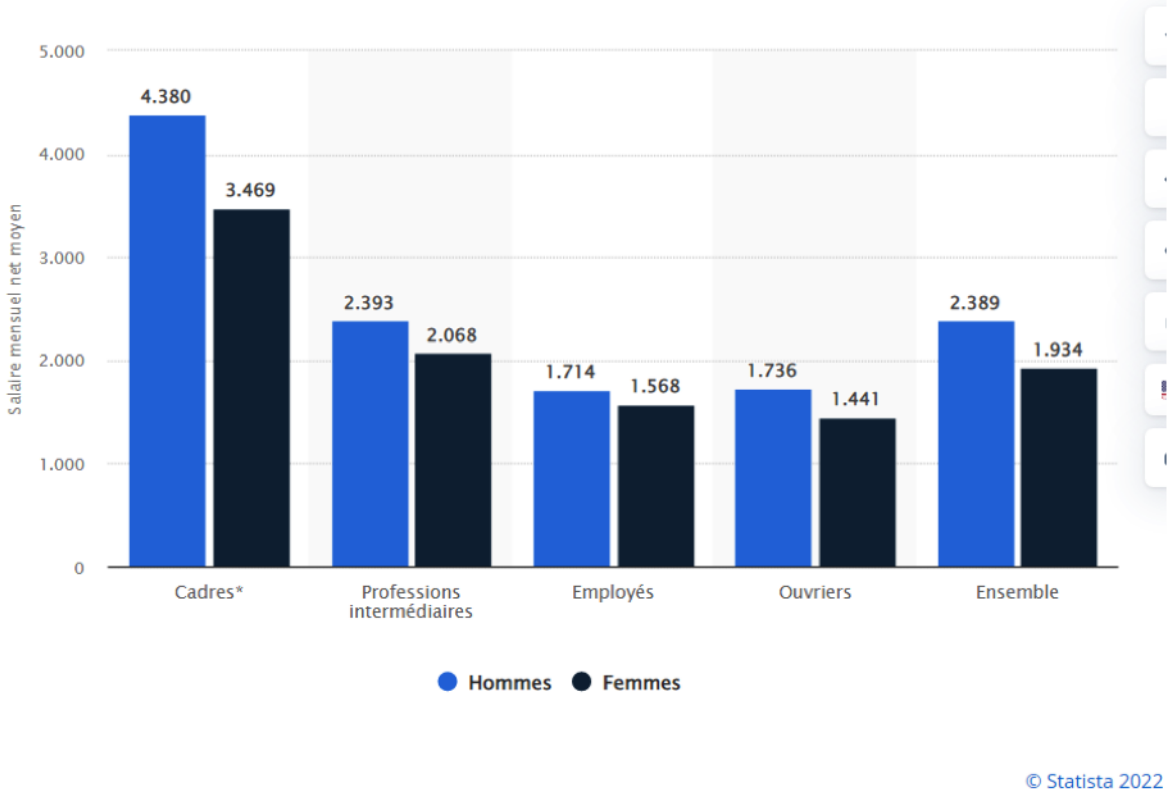

Les femmes subissent une plus grande précarité : en 2019, 4,9 millions de femmes avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté de 60 %, soit un taux de pauvreté de 15 %, très proche de celui des hommes (14 %). Mais au taux de pauvreté de 50 %, 18 % des familles monoparentales sont pauvres (or 84 % d'entre elles sont constituées d'une mère, INSEE 2016). Les mères isolées représentent la quasi-totalité des 190 000 allocataires du RSA socle majoré (ex-API). Plus encore que les écarts de salaires, ceux dans les droits à la retraite s'élèvent en 2019 à 41 %, un écart que les droits conjugaux et familiaux (pension de réversion, par exemple) permettent de réduire à 24 % en moyenne selon l'INSEE.

> ***Exemple***
> En 2019, 1 femme sur 3 occupe un emploi à temps partiel, soit 27 % d'entre elles contre 8 % des hommes.

§2. Inégalités devant la santé

Comme le dit le *Portait social 2013*, « *Le travail fait partie des déterminants majeurs des inégalités sociales de santé tout d'abord parce qu'il détermine pour une large part les conditions de vie, de revenus, de logement et de protection sociale des personnes. En outre, la situation sur le marché du travail et les conditions de travail contribuent elles aussi directement à la consolidation ou à la dégradation de l'état de santé. Depuis une vingtaine d'années, le travail se densifie, les rythmes s'accélèrent, l'autonomie se réduit [Gollac et Volkoff, 1996 ; Askenazy, 2004]. De plus, la santé joue aussi sur la participation au marché du travail et les conditions de travail de l'emploi occupé – ce que l'on appelle la sélection par la santé.* »
En 2016, l'Assurance Maladie – Risques professionnels a pris en charge 10 000 cas de troubles psychosociaux (dépressions mais aussi des troubles anxieux et des états de stress post-traumatique) au titre d'accidents de travail. On décompte près de 626 000 accidents ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente.

Espérance de vie à 60 ans par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2000-2008 (INSEE)

UNJF - Tous droits réservés

en années

	Homme	Femme
Cadres	24,0	27,8
Professions intermédiaires	22,3	27,4
Agriculteurs	22,3	26,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	22,2	27,1
Employés	21,0	26,4
Ouvriers	19,6	25,5
Inactifs non retraités	16,0	25,2
Ensemble	21,1	26,1
Rapport cadres/ouvriers	**1,22**	**1,09**

Espérance de vie à 60 ans par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2000-2008 (INSEE)

Le différentiel d'espérance de vie est de 4,5 ans entre cadres et ouvriers (moitié moindre chez les femmes), et même 8 ans avec les inactifs non retraités. D'après Nathalie Blanpain (« L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee Première* n° 1372, octobre 2011), en 2011, à 35 ans, un homme ouvrier a une espérance de vie inférieure de 6,3 ans à celle d'un cadre. Cela s'explique par :

- la pénibilité du travail,
- la tendance à avoir des conduites à risque,
- le niveau d'éducation,
- la tendance à consulter un généraliste ou un spécialiste,
- une culture du corps différente, notamment l'attitude face à la douleur.

§3 : Inégalités face aux loisirs

Dans le budget des ménages de 1995, on note des différences importantes en particulier sur les dépenses week-end et les services domestiques selon les ménages cadres et ouvriers. D'après les données des enquêtes *Pratiques culturelles des Français* lancées depuis 1973 par le Département des études et de la prospective du Ministère de la culture sous l'égide d'O. Donnat (« La stratification sociale des pratiques culturelles et son évolution 1973-1997 », in *Revue Française de Sociologie*, XL-I, 1999, p. 111-119), l'évolution est nette : en 1958, un peu moins d'un tiers des Français prend des vacances, c'est près de 45 % en 1964. En 1975, plus d'un Français sur deux part et en 1999, un peu moins de 60 % des Français partent en vacances (c'est d'autant plus significatif que la durée des congés payés s'allonge : 3 semaines en 1956, 4 semaines en 1969, 5 semaines en 1982). Cependant les inégalités se sont creusées sur la période la plus récente : parmi les couches aisées, le taux de départ reste de l'ordre de 80 %. Pour les familles modestes le taux a baissé : il a perdu 14 points entre 1998 et 2009, de 46 à 32 %. Les écarts sont encore plus grands pour les départs aux sports d'hiver.
De même, entre 1973 et 1997, on ne note pas d'évolution significative en matière de consommation culturelle consacrée (musique classique, théâtre, lecture...) alors que « *le rapport à la culture lettrée est plus que jamais un enjeu dans les classements sociaux.* » (Serge Bosc). En 2018, 62 % des cadres supérieurs ont visité un musée ou une exposition au moins une fois dans l'année contre 18 % des catégories populaires. 71 % des premiers sont allés au théâtre ou un concert au moins une fois dans l'année contre 38 % des seconds.

UNJF - Tous droits réservés

Pratiques culturelles selon la catégorie sociale
Au moins une fois au cours des douze derniers mois
Unité : %

	Ont lu au moins un livre	Sont allés au théâtre ou à un concert	Ont visité un musée ou une exposition	Sont allés au cinéma
Cadres supérieurs	85	71	62	84
Professions intermédiaires	70	55	40	81
Employés et ouvriers	53	38	18	64
Autres (dont étudiants et inactifs)	59	37	25	53
Ensemble	**62**	**43**	**29**	**63**

Lecture : 53 % des employés et ouvriers ont lu au moins un livre (hors bande dessinée) dans les douze derniers mois.
Source : ministère de la Culture – Données 2018 – © Observatoire des inégalités

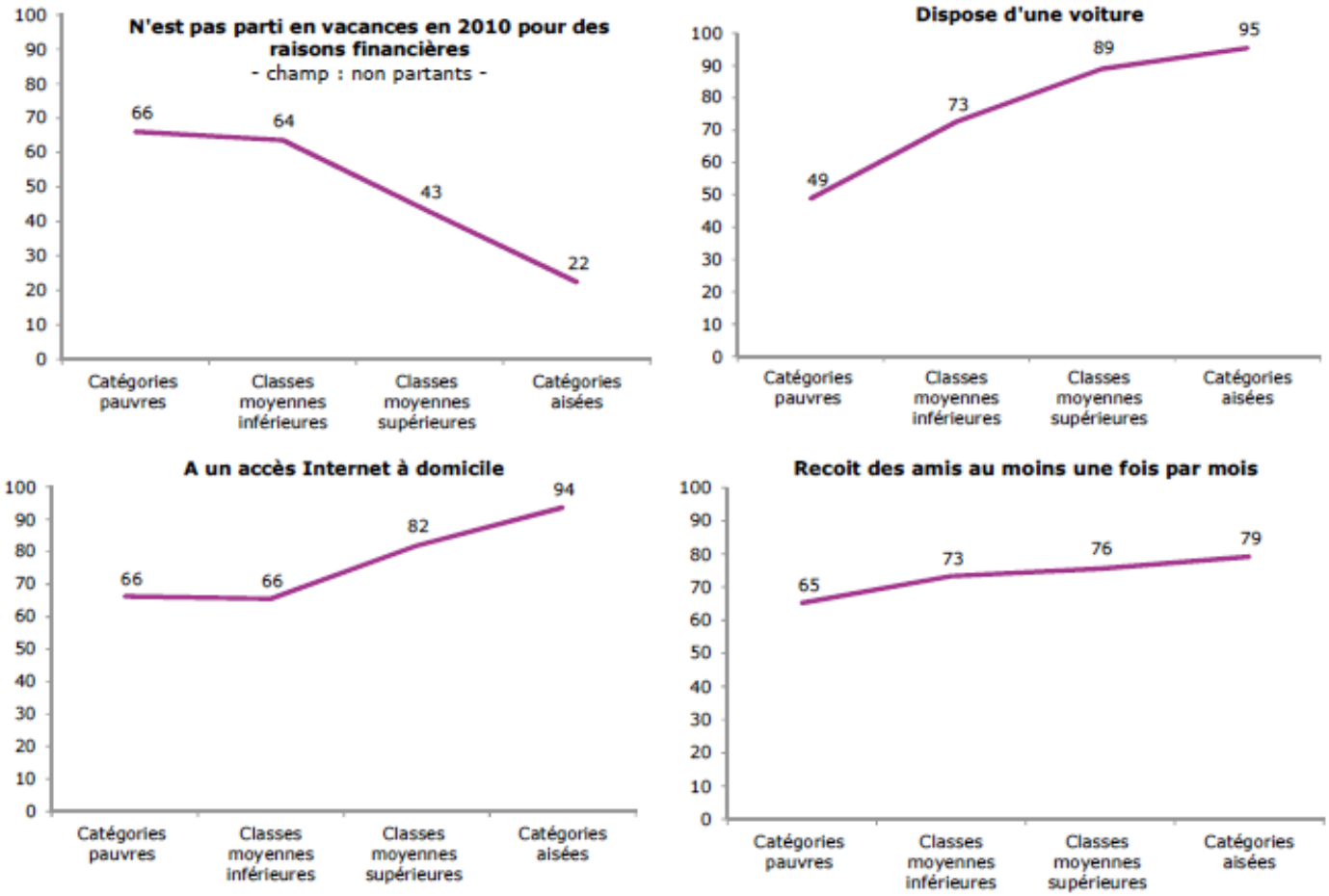

Source : https://www.humanite.fr/

UNJF - Tous droits réservés

Remarque
Note : sur l'échelle des niveaux de vie, les catégories pauvres correspondent aux 10 % de la population les plus pauvres, les classes moyennes inférieures aux 2ème, 3ème, 4ème et 5ème déciles, les classes moyennes supérieures aux 6ème, 7ème et 8ème déciles, les catégories aisées correspondent aux 20 % de la population les plus riches. Les pourcentages dans les catégories ont été lissés en moyenne mobile sur 3 années, en donnant un poids de 0,5 à l'année en cours (n), et 0,25 aux années n-1 et n+1.
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », 2012.

Selon une étude récente de la Banque mondiale, ces inégalités ont été considérablement renforcées avec la crise sanitaire de Covid-19 au point de faire basculer plus de 100 millions de personnes dans la pauvreté en 2020. Les classes populaires ont payé un lourd tribut, en termes de conditions de travail comme en termes de santé avec une sur-représentation des décès. En France, elles ont nourri les rangs des « travailleurs de la deuxième ligne » (ceux en première ligne ayant été les professions médicales) qui ont continué à travailler (4,6 millions de personnes appartenant à 17 professions dans le commerce, les transports ou les services). Et lorsque ce n'était pas le cas, le chômage partiel a aggravé leur niveau de vie. 54% des ouvriers et 36 % des employés ont subi lors du 1e confinement le chômage partiel tandis que 81% des cadres travaillaient à domicile. À l'inverse, les 170 milliards de surplus d'épargne constitué durant cette période ont principalement profité aux plus riches : selon Vie publique, 70 % du surplus d'épargne aurait été accumulée par 20 % des ménages seulement.

UNJF - Tous droits réservés